



N° de résolution
ou annotation

Conseil municipal de Roquemaure

Séance régulière mardi le 18 janvier 2022

Étaient présents la Mairesse, Mesdames Mainville, Chrétien et Bégin en télétravail et en présentiel à la salle municipale de Roquemaure, les quatre conseillers Madame Gravel, M. Landry, M. Paradis et M. Tailleur. La population invitée à y assister par la séance enregistrée. 20 personnes sont présentes à la diffusion.

1. Ouverture de la séance et nomination d'une secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de décembre
4. Correspondance
5. Trésorerie;
- 5.1 Dépenses décembre 2021
- 5.2 Adoption ADMQ
- 5.3 Budget OMH
- 5.4 Club nautique Abitibi (adhésion & membre)
6. Ressources humaines
- 6.1 Direction générale intérimaire
- 6.2 Avis de démission et affichage du poste de secrétaire trésorière adjointe
- 6.3 Contrat inspecteur municipal
- 6.4 Affichage poste de directrice générale, journalier et secrétaire
- 6.5 Code de déontologie élus employés
7. Camping;
- 7.1 Contrat gérance camping 2022
8. Nomination représentant comité;
9. Règlement ordre et paix
10. Période de questions;
11. Sujets divers;
12. Levée de l'assemblée

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil municipal de Roquemaure par télétravail 18 janvier 2022 à 20 heures

1.0 Ouverture de la séance et nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Rachel Alarie mairesse présente l'ordre du jour, fait appel à l'assemblée pour donner les consignes d'usage en télétravail. 15 personnes sont présentes. Elle souligne la présence de Madame Aline Bégin pour agir en tant que secrétaire d'assemblée.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

2022-01-01

Il est proposé par Lucie Gravel et appuyé par Josée Chrétien que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3.0 Adoption des procès-verbaux de décembre

2022-01-02

Considérant que les procès-verbaux sont incomplets;

Il est proposé par Fernand Landry appuyé par Robert Tailleur de reporter l'adoption des procès-verbaux au 1^{er} février 2022

ADOPTÉ

4.0 Correspondance

Aucune correspondance.

5.0 Trésorerie;

5.1 Dépenses décembre 2021



N° de résolution
ou annotation

2022-01-04

La lecture des dépenses de décembre 2021 est faite par la mairesse Rachel Alarie tels que soumis au conseil en copie papier. Le total des comptes déjà payés de la municipalité s'élève à 22 211,35\$ et le total à payer s'élève 28 735,30\$ pour un total 50 946,65\$ en ajoutant les frais de déplacement et de représentation de M. Sébastien Roy

La lecture des comptes à payer de décembre 2021 pour le camping, le total déjà payé s'élève à 1 900,29\$ et le total déjà payé s'élève 4 560,40 pour un total de 6 460,69

Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Fernand Landry les comptes tels que présentés soient acceptés, une personne s'y oppose.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

Josée Chrétien informe l'assemblée que les citoyens demandent que les frais de transport pour les blocs soient assumés par Fernand Landry;

En tant que mairesse, le 4 janvier, Mme Alarie exprime son droit de retourner les blocs puisqu'ils sont inutiles pour bloquer le chemin, les assurances ayant proposé certaines conditions que nous avons respectées.

Un problème de communication est à l'origine des frais de livraison, puisque la commande devait être annulée, mais ne l'a pas été.

5.2 Adoption ADMQ

Considérant que la formation aux employés donne certains avantages;

Que le montant est de 890\$ taxes en surplus de cette adhésion;

Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Fernand Landry que l'adhésion à l'association de directeur ADMQ soit reportée.

ADOPTÉ

5.3 Budget OMH

2022-01-05

Lettre lue par la mairesse Rachel Alarie.

Considérant que les budgets de l'OMH sont suivis et adopté en conseil d'administration et que l'organisme a besoin de soumettre une résolution de la municipalité;

Il est proposé par Josée Chrétien appuyé par Chantal Mainville que le budget tel que présenté par Madame Hélène Hébert soit adopté

ADOPTÉ

5.4 Club nautique Abitibi (adhésion & membre)

2022-01-06

Il est proposé par Fernand Landry appuyé par Lucie Gravel d'autoriser les frais d'adhésion au Club nautique Abitibi pour que Josée Chrétien puisse participer en tant que membre.

ADOPTÉ

6.0 Ressources humaines

6.1 Direction générale intérimaire

2022-01-07

Il y aurait lieu de faire quelques autres vérifications avant de prendre la décision selon Fernand Landry.

Marie-Ève Isabelle va quitter le 27 janvier, il y aurait une semaine où elle pourrait être présente pour un remplacement temporaire.

Il y a le Plan triennal à adopter, le budget à présenter et, pour prendre les notes lors des séances à venir on a besoin d'un intérim.

Une directrice générale intérimaire pourrait assurer le bon fonctionnement de la municipalité. Madame Bégin est d'accord pour assumer ce poste temporairement en attendant.



N° de résolution
ou annotation

2022-01-08

Chantal Mainville propose d'engager Madame Bégin comme secrétaire trésorière pour assurer le transfert et recevoir un minimum de formation de Marie-Ève Isabelle pour faire le suivi des chèques à signer. Il est à noter qu'on ne sait pas le temps que ça prendra avant de sélectionner du nouveau personnel. Madame Bégin a l'expérience et la notoriété nécessaire pour vaquer à la situation présente au travail.

Il est proposé par Chantal Mainville appuyé par Josée Chrétien que l'on procède à l'engagement de Madame Bégin en tant que directrice générale par intérim;

Fernand Landry demande le vote.

Résultat : 2 pour 4 contre ce point est résolu et annule cette proposition.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

6.2 Avis de démission et affichage du poste de secrétaire trésorière adjointe

La mairesse propose d'ajourner la séance tenante car il y a une séance planifiée à 21 heures pour l'adoption du budget. Elle demande de participer tous à cette rencontre puisque planifiée et que le public y a été invité.

Il est proposé par Fernand Landry de laisser tomber cette séance et prendre 5 minutes de pause car des informations manquent au budget et d'aller vérifier s'il y a des présences à l'autre séance annoncée au public.

Après vérification par la mairesse il est impossible de se connecter car il y a une séance qui est présentement en cours, celle-ci. Selon la mairesse cet exercice conteste encore une fois son autorité et sa façon de diriger l'assemblée; « Nous aurions pu tous nous reconnecter à l'autre réunion pour valider certains points ». L'assemblée reste en place avec la connexion actuelle.

6.3 Contrat inspecteur municipal

2022-01-09

Considérant l'échéance de son contrat qui commence au 1^{er} avril 2022;

Considérant qu'il est sur appel à la suite du refus de sa demande de modification de son contrat en cours et que M. Jean-Guy Hébert entrera en poste le 1^{er} avril, il y a différentes demandes d'ici cette date pour l'inspecteur à la municipalité;

Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Fernand Landry que l'inspecteur municipal soit payé à 25\$ de l'heure et que ses frais de déplacement lui soient remboursés selon la demande.

ADOPTÉ

6.4 Affichage poste de directrice générale, journalier et secrétaire

2022-01-10

Il est proposé par Fernand Landry que les poste de directrice générale secrétaire-trésorière, d'adjointe à la direction secrétaire, de journalier et de femme de ménage soient affichés. Au Carrefour Jeunesse Emploi, Emploi Québec, sur le site municipal pendant 3 semaines aussi au journal le Citoyen.

Chantal Mainville explique que la date de tombée au Citoyen est déjà dépassée et la mairesse ajoute que les frais dépassent nos moyens.

Il est proposé par Lucie Gravel secondé par Fernand Landry que l'affichage dans le Citoyen soit d'une semaine à partir du 1^{er} février pour le journal et à partir du 19 janvier ailleurs d'afficher les postes de directrice générale secrétaire-trésorière et d'adjointe secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

6.5 Code de déontologie élus employés

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.0 Camping;

7.1 Contrat gérance camping 2022



N° de résolution
ou annotation

2022-01-11

Le comité camping devra se pencher sur le contrat de Madame Binet alors qu'il devrait être signé avant le 1^{er} février 2022.

Madame la mairesse va appeler chacun des membres du comité pour leur rappeler cette obligation.

8.0 Nomination représentant comité;

Fernand Landry demande à se joindre au comité Camping pour cette raison Chantal Mainville se retire de ce comité pour des raisons bien évidentes selon elle, il y aura conflits. Elle est contre cette demande.

Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Adrien Paradis l'ajout de Fernand Landry au comité camping.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

9.0 Règlement ordre et paix

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.0 Période de questions;

Il est proposé au public de préparer leurs questions et de les présenter au plus tard le vendredi 16h précédant la séance de conseil. On doit adresser ses questions par écrit ou par courriel au bureau municipal. À partir de ce dépôt de question, il est précisé par la loi que le conseil a un mois pour y répondre.

11. Sujets divers;

Il y aura nécessité d'affichage 8 jours ouvrables pour le Bilan triennal et pour la présentation du budget avant le 31 janvier 2022 qui est la date limite.

Deux réunions extraordinaires devront avoir lieu la première à 19heures et la suivante à 20 heures en séance de télétravail.

Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Fernand Landry l'affichage soit faite 8 jours avant son dépôt au plus tard le 25 janvier 2022. Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Adrien Paradis qu'une séance extraordinaire soit planifiée le 25 janvier pour le Plan triennal et le budget

ADOPTÉ

- L'administration au bureau est discutée.
- M. Tailleur parle du groupement forestier le rapport des revenus de coupe de bois
- Démission écrite de Sébastien Roy : les clés ont été demandées ce qui fut fait, la mairesse s'en est occupé tout a été remis à la municipalité par M. Sébastien Roy.
- Josée Chrétien répond au commentaire de Madame Gravel.

11.0 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lucie Gravel appuyé par Adrien Paradis la levé de la réunion à 21h 53

ADOPTÉE.

Aline Bégin
Secrétaire d'assemblée

Rachel Alarie
Mairesse